



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procuration : 1

Date de convocation : 19 janvier 2026

Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mme Gislhaine CLOEZ, Mr Jean-François GRASSART, Mme Marie-Christine BACCOUT, Mr Thomas QUENNESON, Mr Pascal VERHAEGUE.

Absents : Mme Virginie LANTOINE, Mr François-Xavier LORRIAUX.

Dont absent ayant donné procuration : Mr Jean-Jacques DESJARDINS donne procuration à Mr Fabrice BACCOUT.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX.

Délibération N° 2026-03 :

OBJET : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DIT de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30 janvier 2026

Et publication le : 30 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Fabrice BACCOUT

La secrétaire de séance,

Mme Evelyne VIREMOUNEIX

